



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 OCTOBRE 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RECTIFICATIF

Affiché le 29 octobre 2012

Suite à une erreur matérielle dans la délibération, rectification du point n° 6.

6° - Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école élémentaire rue Anatole France et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de prestations intellectuelles et autres actes administratifs correspondants.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 12/093

Le Conseil Municipal a attribué, à la majorité par 28 voix pour (**Groupe Charenton Demain**), 4 voix contre (**Groupe Réunir pour Changer**) et 3 abstentions (**Groupe Charenton en Mouvement**), le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire rue Anatole France à l'Atelier Sophie BERTHELIER, Benoit TRIBOUILLET ARCHITECTURE et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes administratifs relatifs à ce marché.

Les honoraires pour l'exécution de la maîtrise d'œuvre complète s'élèvent à 947 600 € HT, avec un taux de rémunération à 10,3 % sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 9 200 000 € HT.